COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2026 à 20H00.

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courriel en date du 20 octobre 2026.
L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

1) Travaux aménagement terrain communal (city) :
 - choix entreprise,
 - Modification montant prêt,
 - Plan de financement.
2) Inauguration travaux Atelier et City ;
3) Décision Modificative budget 02/2026 ;
4) Fêtes de fin d'année :
 - Saint Nicolas,
 - Arbre et Marché de Noël,
 - Repas de fin d'année,
 - Vœux du Maire.
5) Chemins communaux : bornage ;
6) Travaux assainissement Crandal, acquisition terrain ;
7) Décision Modificative 03.2026 ;
8) Rythmes jours de classe ;
9) Rapport d'Activités 2025 SPANC.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de M. Sébastien GERVAIS, M. François MENUGE et Mme Thérèse MERLIER, absents excusés, et de Mme Agathe LECAILLE.
Mme Brigitte FOURDINIER a donné procuration à Mme Sandrine DUMONT pour la séance du jour.
Est élue secrétaire de séance Mme Anne-Sophie ROHART.

1) TRAVAUX AMÉNAGEMENT TERRAIN COMMUNAL

- **Choix de l'entreprise** : Le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement du terrain communal lors d'une réunion précédente. Suite à la publication du marché, la commission d'Appel d'Offre a retenu la proposition des sociétés LEROY TP et TERRIDEAL (co-traitants), pour un montant de **354 684,45 € HT**, soit 425 621,34 € TTC.

- **Modification du montant du crédit** : Lors de la précédente réunion, les conseillers avaient autorisé le Maire à faire une demande de prêt d'un montant de 130 000 € pour le financement des travaux.
Après avoir consulté plusieurs établissements, le coût du crédit s'avère très important : presque 50 000 €, Monsieur le Maire a donc préféré revoir le plan de financement afin de réduire le plus possible le montant du prêt, il propose d'emprunter la somme de 80 000 €. Les conseillers approuvent ce nouveau montant.

Deux offres sont revenues en Mairie pour un remboursement trimestriel sur 10 ans :
- La Caisse d'Epargne pour un taux de 4,66 % avec un coût total du crédit à 20 539,20 € et 300 € de frais de dossier ;
- Le Crédit Agricole pour un taux de 4,62 % avec un coût total du crédit à 20 350,97 € et 160 € de frais de dossier.

L'offre du Crédit Agricole étant la plus intéressante, Monsieur le Maire souhaite encore négocier auprès de l'établissement.
Les conseillers sont d'accords et autorisent le Maire à négocier et à signer tous les papiers nécessaires à l'obtention du crédit de 80 000 € dans les meilleures conditions financières possibles.

- **Plan de financement** :
Le Conseil Municipal approuve les modalités de financement suivantes pour les travaux d'aménagement du terrain communal :

Coût total Hors Taxes (travaux et MO) : **376 841 €**
Financés comme suit :
Autofinancement : 121 894 €
Prêt : 80 000 €
Subvention DETR : 86 287 €
Subvention Région ACTES : 58 660 €
Subvention Département Équipements Animations Sportives : 30 000 €

Pour information : la subvention de 37 074 € accordée par la Région dans le cadre des Équipements Sportifs est en attente d'un accord de prolongation de délais. Les travaux ayant pris du retard et le délai pour le versement des pièces pour obtenir la subvention étant fixé à fin novembre 2026 (délai déjà prorogé une fois), la commune a sollicité un nouveau report. Nous attendons la réponse et cette subvention sera intégrée au plan de financement en cas d'accord de la Région.

2) INAUGURATION TRAVAUX ATELIER ET CITY

Monsieur le Maire souhaite faire l'inauguration officielle des travaux de l'atelier et du city et bloquer une date l'an prochain.
Après discussion les conseillers sont d'accords pour l'inauguration, la date proposée est le 11 avril 2027 (à valider en fonction des disponibilités des personnalités invitées).

3) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 02/2026

Afin d'intégrer le financement des travaux d'aménagement du terrain, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement :		Recettes de fonctionnement :	
a 023 :	+ 92 297,77 €	a 70 311 :	+ 960 €
a 60 612 :	- 5 000 €	a 70878 :	+ 1 000 €
a 60 631 :	- 2 508,77 €	a 73118 :	+ 4 000 €
a 61521 :	- 3 000 €	a 73141 :	+ 1 500 €
a 615228 :	- 1 000 €	a 748374 :	+ 7 920 €
a 615231 :	- 40 000 €	a 752 :	+ 5 000 €

a 615232 : - 6 000 €
a 618 : - 3 000 €
a 623 : - 8 300 €
a 6411 : - 1 033 €
a 6413 : - 3 000 €
a 66 111 : + 924 €

Dépenses d'investissement :
a 1641 : + 1 584,77 €
a 212 : + 443 000 €
a 2138 : - 20 600 €
a 2152 : - 88 000 €
a 2182 : - 30 000 €
a 231 : - 17 400 €

Recettes d'investissement :
a 021 : + 92 297,77 €
a 1323 : + 30 000 €
a 13461: + 86 287 €
a 1641 : + 80 000 €

4) FÊTES DE FIN D'ANNÉES

Saint Nicolas : le Conseil Municipal décide d'organiser une animation pour la Saint Nicolas le samedi 05 décembre prochain à partir de 15H dans la salle des fêtes.
Au programme : Atelier fabrication de cartes de vœux à offrir aux ainés, venue de Saint Nicolas accompagné de ses poneys avec distribution de chocolats, et enfin goûter offert.

Arbre de Noël des enfants : fixé au samedi 19 décembre 2026 à 14H :
Les conseillers décident de renouveler les cartes cadeaux pour les 8/10 ans et les jouets pour les 2/7ans. Le budget est fixé à 18 € par jouet et carte cadeau.
Un atelier de fabrication de décorations de Noël sera proposé aux enfants avec leurs parents pour un coût de 18 € par duo. Distribution des cadeaux aux enfants dans l'après-midi, au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Marché de Noël : fixé également au samedi 19 décembre de 14 à 18H avec participation des habitants du village qui le souhaitent. Installation gratuite pour les exposants.
Une crêpe et une boisson (vin chaud, chocolat chaud…) seront offertes aux enfants et aux parents.

Repas de fin d'année, colis du personnel : vendredi 18 décembre à 20 H.
Un repas est offert aux membres du personnel communal, aux membres du CCAS, et aux membres du Conseil Municipal, avec conjoints et enfants, pour la fin d'année. Traditionnellement le colis du personnel est distribué lors de cette soirée, monsieur le Maire se charge de sa composition avec un adjoint pour un montant d'environ 100 €

5) CHEMINS COMMUNAUX : BORNAGE

Suite aux problèmes de circulation chemin de Dalles causés par l'empiètement des haies de chaque côté, Monsieur le Maire souhaite effectuer un bornage du chemin afin de délimiter clairement le domaine public.
Un devis a été demandé au cabinet Latitudes et le coût s'élève à 1 680 €.

Après délibérations, les conseillers sont d'accords pour faire borner le chemin de Dalles.

6) TRAVAUX ASSAINISSEMENT CRANDAL : ACQUISITION TERRAIN

Monsieur le Maire présente aux conseillers les plans prévisionnels pour les travaux d'assainissement de Crandal.
Afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales à l'entrée de l'ouvrage d'art, il serait intéressant d'acheter un bout de terrain auprès des propriétaires de la maison située au 37 route de Samer (là ou l'eau traverse la route).
L'acquisition de cette parcelle est estimée à 7 000 € environ avec le bornage, l'achat et les frais de notaires.

Après délibération, les conseillers sont d'accords pour l'acquisition de cette parcelle, et autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

7) DÉCISION MODIFICATIVE 03/2026

Afin d'intégrer le coût du bornage chemin de Dalles, l'acquisition du terrain à Crandal et un rectificatif de budget sur le résultat de fonctionnement reporté de 2025, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement :
a 023 : + 7 000 €
a 60 632 : - 2 000 €
a 611 : - 500 €
a 615228 : - 2 999,72 €
a 622 : + 500 €
a 65315 : - 2 000 €

Recette de fonctionnement :
a 002 : + 0,28 €

Recettes d'investissement :
a 021 : + 7 000 €

Dépenses d'investissement
a 2152 : + 7 000 €

8) RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2014 les horaires d'enseignement de toutes les écoles du Département s'inscrivent dans le cadre réglementaire d'organisation de la semaine scolaire qui est arrêté pour une durée maximales de 3 ans. Dans ce contexte, une campagne de recensement et d'étude a été engagée pour la rentrée 2026. Le rythme scolaire actuel est de 4 jours par semaine pour notre RPI.
Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il n'a pas été apporté de changements aux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2026.

Les conseillers n'ont pas de remarques à ce sujet, les rythmes scolaires restent inchangés pour la campagne actuelle.

9) RAPPORT D'ACTICVITÉ 2025 SPANC

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité 2025 du SPANC de Doudeauville pour les Assainissements Non Collectifs :
- contrôles d'installation pour ventes : 11
- contrôles de conception pour des installations neuves ou réhabilitées :1
- contrôles de réalisation : 3
- diagnostics existants : tous les A.N.C. ont été contrôlés.

Le taux de conformité des dispositifs ANC de Doudeauville pour 2025 est de 54,7 % (contre 52,6% en 2024).
Les conseillers valident à l'unanimité le rapport d'activité 2025 du SPANC de DOUDEAUVILLE.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15, le compte rendu a été affiché.

Rappel des délibérations examinées :

N°	Objet de la délibération
1)	Travaux aménagement terrain de sport : choix de l'entreprise ;
1)	Travaux aménagement terrain de sport : modification montant du crédit ;
1)	Travaux aménagement terrain de sport : plan de financement
3)	Décision Modificative 02/2026 ;
4)	Fêtes de fin d'année ;
5)	Chemins communaux : bornage ;
6)	Travaux assainissement Crandal acquisition terrain ;
7)	Décision Modificative 03/2026 ;
8)	Rythmes scolaires ;
9)	RPQS 2025 SPANC.